Bientôt un moratoire hivernal pour tous les locataires à Bruxelles ?

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences

Nouveau site Internet « Born in Brussel »



La Région de Bruxelles-Capitale se dote d'un nouveau site Internet dédié à la grossesse, la naissance et la petite enfance. Ce projet initié dès 2014 a été enfin mis en ligne en 2022.

Le site **Born in Brussel** comporte six sections :

1. Avant la grossesse
2. Grossesse et bien-être
3. Devenir parent
4. L'enfant de 0 à 2,5 ans
5. SOS
6. Droits et démarches

Informatif et volontairement pratique, le site mentionne systématiquement les acteurs pertinents en région de Bruxelles-capitale. Comme sa section « **SOS** » le laisse entendre, il accorde également une grande attention aux besoins des mamans en situation de vulnérabilité.

https://www.bornin.brussels/

Jeu concours : T’informer, c’est gagner !



Tu as entre 12 et 30 ans ?

Le CIDJ en partenariat avec les Centres d’information jeunesse

organise un chouette concours jusqu’au 10 novembre.

En participant, tu découvriras les Services jeunesse. Ces Services peuvent t’apporter plein d’informations utiles : écoles, formations, jobs étudiant, allocations familiales, mobilité internationale…

Bonus

Tu pourras gagner un vélo ou une sortie à vélo avec ta classe ou ton groupe d’amis !

Pour accéder au concours, c’est simple

Clique sur le lien suivant ou scanne le code QR sur l’affiche et réponds au quizz.

Bonne chance



Les « International Days » de l’Université Saint-Louis



La Cellule des relations internationales de Saint Louis invite les étudiants intéressés par une expérience internationale à une soirée informative le mercredi 19 octobre.

Au programme de la soirée : des stands d’information sur toutes les formes de mobilité étudiante, des témoignages, des rencontres avec les personnes en échange Erasmus à Saint-Louis.

Ton Infor Jeunes sera présent tout au long de la soirée. N’hésite pas à venir parler à nos informateurs !

Modalités pratiques :

Le mercredi 19 octobre de 17h45 à 20h dans le local OM21 et OM 22 à l’Ommegang

L’indexation des loyers ne sera pas possible si le bien loué est trop énergivore



Depuis 2011, tous les bâtiments en Belgique doivent avoir un Certificat de Performance Energétique des Bâtiments (le fameux « PEB ») tant pour la vente que pour la location d'un bien immobilier en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. Si le PEB est trop mauvais, les bailleurs ne pourront pas demander l'intégralité de l'indexation ou devront même y renoncer.

Voilà ce qui est prévu en Wallonie (à partir du 1er novembre) et à Bruxelles.

En Wallonie :

– Biens avec un PEB A, B et C : indexation inchangée.
– Biens avec un PEB D : indexation réduite, à 75% du montant initial.
– Biens avec un PEB E : indexation réduite, à 50% du montant initial.
– Biens avec un PEB F : aucune indexation possible.

A Bruxelles :

– Biens avec un PEB de catégorie A, B, C ou D : indexation inchangée.
– Biens avec un PEB E : indexation réduite, à 50% du montant initial.
– Biens avec un PEB F et G : aucune indexation possible.

Le texte de la proposition d'ordonnance bruxelloise, qui a obtenu l'unanimité au sein du Parlement bruxellois ce 7 octobre 2022, devrait entrer en application dès sa publication au Moniteur.

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

Francophones Bruxelles

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES